

Programme d'urgence scolaire

UN GUIDE POUR PARENTS ET TUTEURS

Publié en mars 2017

Un message du directeur général

L'école est perçue comme l'un des endroits les plus sécuritaires par la population.

Toutefois, en réalité, une urgence peut frapper n'importe où, n'importe quand.



AU COURS D'UNE URGENCE, NOTRE PRIORITÉ est la sécurité de nos élèves et de notre personnel. Afin d'intervenir de manière efficace lors d'une crise à l'école, le conseil a rédigé un Plan d'intervention d'urgence. Le Plan s'intègre à d'autres plans d'urgence locaux puisqu'une urgence à l'école peut exiger que plusieurs organismes soient impliqués. Les plans créés pour les écoles, ainsi que le Plan du conseil, sont révisés à chaque année et après une urgence.

Il y a une équipe d'intervention d'urgence propre à chaque école, ainsi qu'une équipe d'intervention d'urgence au niveau du conseil offrant support et assistance aux écoles lors d'une urgence. Tout le personnel est régulièrement formé sur les protocoles d'urgence et des exercices sont pratiqués dans chaque école.

Bien que les protocoles et procédures standard servent de base à l'intervention, la manière dont nous intervenons lors d'une urgence est grandement influencée par les éléments spécifiques d'un incident. La sécurité des élèves et du personnel est notre préoccupation principale.

Notre conseil collabore étroitement avec le personnel d'urgence local afin d'assurer la coordination des plans avec les organismes appropriés. Les plans du conseil n'ont pas la préséance sur l'autorité responsable de l'application des lois, des incendies ou des SMU; les membres du personnel coopèrent pleinement avec ces organismes.

Pour des raisons de sécurité, certains éléments de nos plans d'intervention d'urgence ne sont pas accessibles au public. Toutefois, ce guide donne un aperçu des éléments clés du Plan et répond aux questions souvent posées par les parents au sujet de la préparation en cas d'urgence. J'espère que ce guide vous sera utile.

Merci de votre soutien et de votre assistance dans nos efforts consacrés à la sécurité.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Marc Dumont, Directeur général

Se maintenir en sécurité

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, LES ÉCOLES OFFRENT DES FORMATIONS ET FONT DES EXERCICES pour aider à mieux préparer les élèves et le personnel à de possibles situations d'urgence. Lorsqu'une école fait face à une urgence, le personnel évalue la situation, puis décide de la marche à suivre.

Les écoles font des exercices tout au long de l'année afin de pratiquer les procédures d'urgence. Ces exercices préparent les élèves et le personnel à réagir rapidement et ils aident à réduire la peur que peut éprouver un enfant lors d'une vraie situation d'urgence.

En plus des procédures décrites ci-dessous, les écoles pratiquent également des protocoles tels que "SE COUVRIR", une méthode visant à protéger les parties corporelles vitales lors de catastrophes naturelles, et des exercices d'incendie. Tout le personnel et tous les élèves doivent participer à ces exercices.

BARRICADE

LOCK-DOWN

Le protocole de BARRICADE est généralement utilisé lors de menaces ou d'actes violents envers les élèves et/ou le personnel affectant directement l'école. Au cours d'une BARRICADE, toutes les portes dans l'école et donnant accès à cette dernière sont verrouillées. Personne ne peut entrer ou sortir d'un endroit une fois qu'il est verrouillé. Lorsque l'ordre de procéder à une BARRICADE est émis, les élèves et le personnel doivent réagir très rapidement pour se rendre à un endroit sûr avant que les portes ne soient verrouillées. **Personne, à l'exception des forces de l'ordre, n'a accès au bâtiment jusqu'à ce que la BARRICADE soit terminée.**

CONFINEMENT

HOLD AND SECURE

Le protocole de CONFINEMENT est utilisé lors de menaces à la sécurité ou d'activités criminelles à l'extérieur de l'école. Au cours d'un CONFINEMENT, toutes les portes donnant accès à l'école sont verrouillées; personne ne peut entrer ou sortir du bâtiment. **Personne, à l'exception des forces de l'ordre, n'a accès au bâtiment jusqu'à ce que le CONFINEMENT ne soit terminé.**

REFUGE SUR PLACE

SHELTER-IN-PLACE

Généralement, REFUGE SUR PLACE est utilisé lors d'urgences environnementales telles que les tempêtes violentes ou les déversements de produits chimiques. Au cours d'un REFUGE SUR PLACE, les élèves et le personnel doivent se rendre en zone sûre pour y trouver refuge. Cela comprend les élèves ou le personnel se trouvant à l'extérieur; ils doivent retourner à l'intérieur de l'école. Le Plan d'intervention d'urgence de chaque école identifie l'emplacement le plus sûr pour ses occupants. Il indique aussi comment rendre une pièce étanche aux conditions dangereuses. **Les élèves ne seront pas libérés et ils ne pourront pas partir tant que la situation ne sera pas réglée.**

ÉVACUATION

EVACUATION

Une ÉVACUATION exige que tous les élèves et tout le personnel quittent l'école et se dirigent vers un autre endroit. Dans certaines situations, il s'agira seulement de sortir et de s'éloigner du bâtiment jusqu'à ce qu'il soit sécuritaire de retourner à l'intérieur de l'école. Dans d'autres cas, les élèves et le personnel pourraient devoir se rendre à un centre d'évacuation. Les parents seront informés du nouveau lieu par le biais du réseau de notification de crise de l'école.

RENVOI À LA MAISON

DISMALL

Dans certaines circonstances, on décidera peut-être qu'il est préférable de renvoyer les élèves à la maison et auprès de leur famille aussi vite que possible. En un tel cas, on tentera par tous les moyens d'informer le contact d'urgence de chaque élève de la situation et de s'assurer qu'aucun élève n'est laissé sans surveillance.

Réunion avec votre enfant



NOUS RECONNAISSONS QU'EN CAS D'URGENCE, les parents seront inquiets et voudront être réunis avec leur enfant le plus vite possible, ce que nous voulons aussi. Toutefois, afin d'assurer la sécurité de chaque enfant et de notre personnel, des procédures spécifiques ont été établies pour la libération des élèves.

Nous demandons aux parents de respecter les procédures de réunion parent-enfant présentées ci-dessous. Le personnel fera de son mieux pour s'assurer que ces procédures sont mises en place sans délai. Veuillez cependant comprendre que ce processus prendra un certain temps; nous vous demandons d'être patient lorsque vous arrivez à l'aire de réunion parent-enfant.

Procédures de réunion parent-enfant

1. **Une aire de réunion parent-enfant sera établie.** Les parents seront informés de l'emplacement de l'aire de réunion lorsque la situation d'urgence se produira. L'emplacement peut être ailleurs qu'à l'école; cela dépendra des éléments spécifiques à la situation d'urgence.
2. **Vous devrez remplir un formulaire de demande de libération de l'élève.** Ce formulaire permet de s'assurer que tous les élèves sont localisés en tout temps et qu'ils ont été remis aux individus autorisés seulement.
3. **Les élèves ne seront remis qu'à un individu désigné comme tuteur légal ou contact d'urgence** sur le formulaire de renseignements d'urgence de l'élève complété lors de l'inscription scolaire. Veuillez vous assurer que votre école dispose de renseignements à jour; en effet, l'école ne remettra un enfant qu'à une personne identifiée comme contact d'urgence et, ceci, sans exceptions.
4. **Une pièce d'identité valide est requise pour récupérer votre enfant.** Ceci vise à protéger votre enfant contre tout individu voulant récupérer des élèves sans être autorisé. Vous devez présenter une pièce d'identité même si le personnel scolaire vous connaît puisque l'école pourrait recevoir de l'aide de la part d'autres écoles ou organismes.
5. **Vous devrez signer pour que votre enfant soit libéré.** Cette exigence est très importante puisqu'elle permet de vérifier que votre enfant, ainsi que les autres élèves, sont localisés en tout temps. Veuillez éviter de récupérer votre enfant à l'école ou au centre d'évacuation sans signer pour sa libération.
6. **Veillez quitter les lieux immédiatement une fois réuni avec votre enfant,** pour votre propre sécurité et celle de votre enfant.

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir chercher votre enfant, il ou elle restera au centre de réunion parent-enfant jusqu'à ce que des dispositions autres puissent être établies. Votre enfant sera sous surveillance en tout temps.

Lorsqu'une urgence se produit



BIEN QUE VOTRE INSTINCT LORS D'UNE SITUATION D'URGENCE puisse être de vous rendre à l'école pour protéger votre enfant, veuillez comprendre qu'agir ainsi pourrait nuire à l'intervention. Vous rendre à l'école pourrait interférer avec les efforts déployés par le personnel d'urgence et de l'école pour faire face à la situation d'urgence. Les véhicules et les individus additionnels sur les lieux rendent la tâche plus difficile. Veuillez suivre les instructions fournies par le biais des moyens de communication présentés ci-dessous. **Veuillez éviter de venir chercher votre enfant à l'école à moins qu'on ne vous l'ait demandé.**

Si vous arrivez à l'école au milieu d'une situation d'urgence, veuillez respecter le protocole en cours. Bien que nous comprenions que des situations personnelles ou la première réaction vous pousse à agir à l'encontre des procédures établies par l'école, nous ne pouvons pas compromettre la sécurité des élèves ou du personnel pour accommoder les requêtes individuelles pouvant mettre tout le monde en danger.

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER À L'ÉCOLE et N'APPELEZ PAS LE TÉLÉPHONE CELLULAIRE DE VOTRE ENFANT. On demande aux parents de ne pas appeler l'école ou le téléphone cellulaire de leur enfant lors d'une situation d'urgence.

- Les réseaux téléphoniques doivent être disponibles pour les besoins de la situation d'urgence.
- Saturer les réseaux peut empêcher l'école de communiquer avec les premiers intervenants.
- Appeler le téléphone cellulaire de votre enfant lors d'une urgence pourrait mettre les gens en danger en révélant leur emplacement ou en attirant l'attention sur eux lors d'une barricade.
- De plus, les experts mettent en garde contre les téléphones cellulaires et autres appareils électriques pouvant servir de sources d'ignition pour les incendies ou explosions.

Se tenir au courant lors d'une situation d'urgence

LORS D'UNE SITUATION D'URGENCE, il est peu probable que vous puissiez joindre l'école par téléphone. Toutefois, nous ferons de notre mieux pour communiquer avec les parents directement ou par le biais de l'une des méthodes citées ci-dessous.

Réseau de notification de crise et/ou médias

Les parents seront informés des situations d'urgence par le biais du réseau de notification de crise du Conseil scolaire (communications téléphoniques ou électroniques) et les médias locaux. Restez à l'écoute des stations de télévision et de radio locales pour des bulletins d'information.

Site Web et School Connects

Le conseil tiendra les parents au courant de la situation en dressant des mises à jour périodiques sur le site Web du conseil, ainsi que par le biais de School Connects (téléphone – messages enregistrés, courriel et messagerie texte).

Site Web www.centreest.ca/accueil

Veuillez communiquer avec votre école si vous avez des questions ou des préoccupations. Une section sur le site Web du Conseil sera développée concernant les protocoles d'urgences (hour Zero).